

Pins-Justaret, le 14 décembre 2015

DISPOSITIONS APPLICABLES A COMPTER DU 11 JANVIER 2016

Suite à la fin des travaux, un nouvel accès au groupe scolaire élémentaire et maternelle, avec déplacement du dépose minute pour les élémentaires, va être mis en place, tout en conservant des mesures de sécurité liées au plan VIGIPIRATE.

Les accès des écoles, élémentaire et maternelle, se feront comme avant les travaux de toiture, c'est-à-dire par le portail principal; l'entrée de la maternelle étant toujours située à gauche et celle de l'élémentaire après le local à vélo au fond à droite.

L'arrêt minute, uniquement pour les élèves de l'élémentaire, sera, à la demande des parents conservé, mais déplacé du parking de la crèche, devant ce portail principal.

La police municipale gèrera l'entrée du parking et le dépose minute des enfants.

Pour faciliter cet arrêt minute, les 7 places en vis à vis du portail seront supprimées à 08h10 et seront ré-ouvertes à 08h50 permettant durant cette période de s'arrêter (quelques secondes soit le principe de l'arrêt minute) en double file à hauteur de l'agent municipal.

Les 5 places, devant la cour de récréation de la maternelle, en raison du plan Vigipirate, seront supprimées la journée, mais seront accessibles aux heures d'entrées et de sorties des écoles. Lors des entrées et sorties, de 08h35 à 08h45, 11h40 à 11h50, 13h35 à 13h45 et 15h55 à 16h05, le stationnement sera possible sur les emplacements matérialisés et non condamnés, mais aussi toléré en vis-à-vis de l'entrée de l'école sur le trottoir de l'avenue de Saubens. **Pour une plus grande sécurité, il a été demandé par l'APEPJV, que les parents d'élèves utilisant le chemin des Espérances, se stationnent, en venant du rond-point des écoles, sur le côté droit du dit chemin, laissant ainsi le trottoir de gauche libre et accessible aux piétons.**

Le personnel de l'ALAE continuera à stationner, après le pont, autour de la halle des sports, laissant le parking devant l'entrée de la cour de récréation de l'élémentaire totalement libre, et ce uniquement pour les bus scolaires, qui sont les seuls à être autorisés à s'y stationner.

Le personnel du groupe scolaire et les enseignants conserveront le parking entre les deux écoles comme parking de stationnement, où ils apposeront, de manière visible, sur le tableau de bord, les badges remis par les directeurs des écoles.

Durant la journée, sauf aux horaires d'entrées et de sorties, aucun stationnement ne sera en raison du plan Vigipirate autorisé autour de l'école, ce qui devrait, non seulement éviter tout stationnement anarchique mais en plus faciliter la sécurisation du site.

Merci de veiller à respecter ces consignes.

Un bilan sera effectué afin d'apporter d'éventuelles modifications en cas d'anomalies.

Le Maire de Pins-Justaret,
Jean-Baptiste GAZETTA



Le Maire de Villate,
Jean-Claude GARAUD



